

# APPELS À PROJETS 2024-2025

## Présences d'artistes

### > OBJECTIFS

- Favoriser et permettre des temps et des espaces de rencontre entre amateurs et professionnels par l'accueil d'artistes en résidence.
- Enrichir le travail pédagogique de l'apprentissage instrumental, vocal, chorégraphique, théâtral et circassien, par des expériences partagées avec des artistes professionnels.

### > REQUIS

- Dossier présentant le projet :
  - > Intention pédagogique.
  - > Artistes invités et motivation du choix.
  - > Public concerné.
  - > Format de la résidence (durée, calendrier...).
  - > Format de restitution (l'originalité de la forme de la restitution sera bienvenue. Elle ne devra pas nécessairement passer par une forme « spectaculaire »...).
  - > Budget spécifique de l'opération :
    - Les artistes devront être rémunérés\* et l'accueil sur les temps de résidence, pris en charge.
    - Une participation spécifique de la collectivité d'implantation de l'établissement est souhaitée.

### > MODALITÉS

- Lancement de l'appel à projet au 30 novembre 2023.
- Date limite de dépôt des dossiers auprès du conseil départemental : 30 mars 2024.
- Décision de la commission au 30 avril 2024.
- Passage en commission permanente de juin 2024.
- Un bilan de l'action devra être transmis au conseil départemental au plus tard 3 mois après la fin de l'action.
- La communication sur les actions ouvertes au public devra mentionner le soutien du conseil départemental.

\*Le niveau de rémunération du/des artiste(s) devra s'approcher au mieux des minimas sociaux, quel que soit le statut du/des artiste(s) accueillis.

Dossier à déposer sur **departement41.fr**

